

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 12 mars 2024 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Lots 6 601 876 à 6 601 878 et 6 620 769 à 6 620 770 Rang St-François

Objet de la demande de dérogation mineure 2024-0004:

La demande de dérogation mineure 2024-0004 vise à :

Demande de dérogation mineure visant à subdiviser les lots 6 532 119 à 6 532 121 pour créer les lots 6 601 876 à 6 601 878 et 6 620 769 et 6 620 770. Ceci malgré le fait qu'ils comportent des largeurs de 9.68 mètres, 43.08 mètres, 36.79 mètres et 29.91 mètres, alors que la norme minimale est de 50 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce jeudi 22 février 2024.


Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière